

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4622
12 janvier 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
LE 11 JANVIER 1961 PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Veillez trouver ci-joint une déclaration du Gouvernement soviétique en date du 11 janvier 1961 sur la nécessité de mettre fin à la tutelle belge au Ruanda-Urundi et sur la situation au Congo.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer cette déclaration en tant que document officiel de l'ONU.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Signé : V. ZORINE

DECLARATION DU GOUVERNEMENT SOVIETIQUE SUR LA NECESSITE DE
METTRE FIN A LA TUTELLE BELGE AU RUANDA-URUNDI ET SUR LA
SITUATION AU CONGO

Le Gouvernement soviétique juge indispensable d'appeler l'attention de tous les Etats et de tous les peuples sur ce qui suit :

Au début de janvier de cette année, des actes d'agression armée contre la République du Congo ont été commis à partir du Ruanda-Urundi, Territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies. L'instigateur de ces actes agressifs, le Gouvernement belge, a utilisé à des fins agressives ce Territoire sous tutelle de l'ONU qu'administre la Belgique et a donné une aide militaire directe aux contingents armés mercenaires de Mobutu en mettant à leur disposition des aéronefs belges, et du personnel militaire et auxiliaire.

Ces contingents ont été acheminés du Congo (ville de Luluabourg) au Ruanda-Urundi (ville d'Usumbura) sur des aéronefs belges et transportés de l'aérodrome d'Usumbura à la frontière de la République du Congo, dans la région de Bukavu, sur des véhicules automobiles belges. Lorsque les bandes mobutistes qui avaient franchi la frontière congolaise eurent été écrasées par les forces gouvernementales de la République du Congo, des unités militaires belges stationnées au Ruanda-Urundi ont elles-mêmes, de concert avec les mobutistes, attaqué ces forces, en divers points de la province du Kivu. L'ambassadeur de Belgique à Brazzaville et les autorités belges au Ruanda-Urundi ont maintenu une liaison officielle avec les mobutistes lors de la préparation de cette agression.

De tels actes constituent une suite directe de l'intervention armée de la Belgique contre la République du Congo, intervention qui menace la paix et la sécurité des peuples. L'utilisation du territoire du Ruanda-Urundi pour attaquer la République du Congo, qui lui est contiguë, montre encore une fois que la Belgique et les pays membres du bloc de l'Atlantique nord (OTAN), qui agissent de concert avec elle, ne veulent pas respecter les obligations qu'ils ont contractées à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ni tenir compte de la volonté des peuples exprimée dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a été adoptée à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La préparation des bandes mobutistes et l'exécution des actes agressifs à partir du Ruanda-Urundi se sont faites au su et avec la complaisance manifeste du Commandement de la Force des Nations Unies au Congo. Le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Congo montre à cet égard que le Commandement de la Force des Nations Unies n'a voulu prendre aucune mesure pour s'opposer à la violation du statut international du Ruanda-Urundi et l'envoi dans ce Territoire de parachutistes mobutistes.

Il ressort des documents officiels que le Secrétaire général de l'ONU, D. Hammarskjöld, et le Commandement de la Force des Nations Unies au Congo, qui lui est subordonné, étaient informés à l'avance des plans d'agression contre la province du Kivu à partir du territoire du Ruanda-Urundi. Ce commandement ne s'est pas opposé au transport par air des troupes mobutistes le 31 décembre 1960 de Luluabourg au Ruanda-Urundi. Les troupes de l'ONU non seulement n'ont pas fait obstacle à l'attaque du Kivu mais ont même cherché à prendre des mesures pour venir au secours de ce qui restait des bandes mobutistes en déroute.

Dans le dessein de brouiller les pistes, M. D. Hammarskjöld a adressé au Gouvernement belge des notes officielles sans prendre en fait aucune mesure pour mettre fin aux actes agressifs et empêcher qu'ils ne se renouvellent à l'avenir. Il est caractéristique que, dans la note verbale du 7 janvier de M. Hammarskjöld à la délégation belge auprès des Nations Unies, les actes d'agression commis contre la République du Congo à partir du Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi ne soient nullement envisagés du point de vue de la violation par la Belgique de la Charte des Nations Unies et de ses obligations internationales. On peut lire dans cette note : "Cette opération (la tentative d'intrusion au Congo) a également entraîné un accroissement de la tension qui peut compromettre l'ordre public et, en particulier, mettre en danger la population européenne, ainsi qu'on peut le prévoir du fait que le récent incident dénote une participation belge".

Plus loin, M. Hammarskjöld semble rendre compte aux agresseurs belges des mesures prises pour protéger les Belges dans la région de Bukavu, où a été commise l'agression : "L'unité des Nations Unies stationnée à Bukavu ne se compose actuellement que d'un bataillon de troupes d'état-major. Cependant, des dispositions sont prises pour permettre d'assurer dans toute la mesure possible la protection des vies humaines et des biens matériels au cas où une crise sérieuse se déclencherait". Ainsi, M. Hammarskjöld se réserve dans cette note une issue pour le cas

où il lui faudrait, sous prétexte de protéger les biens des colonialistes, élargir les actes d'intervention armée dans les affaires intérieures du Congo.

On peut se demander pourquoi les colonialistes belges et ceux qui sont derrière eux, ainsi que leur créature, le bandit Mobutu, avaient besoin d'organiser avec le concours de D. Hammarskjöld cette agression contre la République du Congo à partir du Territoire du Ruanda-Urundi sans prendre en considération les conséquences internationales d'un acte de ce genre.

La chose s'explique avant tout par la sérieuse modification qu'a subie la situation dans la République du Congo ces derniers temps. Le peuple congolais s'élève de plus en plus résolument contre les colonialistes de tout poil et de leurs acolytes, appuyant toujours davantage le gouvernement légitime. L'arrestation du Premier Ministre P. Lumumba, héros national du peuple congolais, et d'une série d'autres personnalités politiques éminentes du Congo a montré au peuple congolais et aux autres peuples d'Afrique que les puissances occidentales ne veulent pas d'une véritable indépendance pour le Congo; elles voudraient la limiter à une indépendance fictive, avec un régime fantoche qui s'appuierait directement sur les colonialistes belgo-américains et les baïonnettes de l'étranger. Le nom de Patrice Lumumba est déjà devenu un symbole de la lutte pour l'indépendance du Congo et de toute l'Afrique.

Le juste combat que mène le peuple congolais pour l'indépendance est parvenu à un stade nouveau, plus élevé, à Stanleyville, résidence provisoire du Gouvernement légitime du Congo, que dirige actuellement M. A. Gizenga, Premier Ministre adjoint. Outre la Province orientale et celle du Kivu, qui sont devenues le bastion de la résistance du peuple congolais à l'agression étrangère, d'autres régions du pays se rallient sans cesse au gouvernement légitime, en particulier les trois quarts de la province du Katanga, où habite la tribu des Balubas. Selon la presse étrangère, les rebelles mobutistes et les interventionnistes impérialistes ne tiennent que des points isolés dans les autres provinces de la République du Congo, et cela seulement grâce à l'aide indirecte, et quelquefois même directe, de la Force des Nations Unies. L'agression au Congo, qui a été une amère et sévère leçon pour le peuple, a ainsi conduit au raffermissement de la résistance nationale, à l'union des forces patriotiques, au renforcement de leur aptitude au combat. La terre congolaise brûle sous les pieds des colonialistes.

Cette situation suscite l'inquiétude manifeste des gros monopoles étrangers installés au Congo et du défenseur de leurs intérêts, M. D. Hammarskjöld, qui a entrepris le 5 janvier un voyage spécial à Léopoldville, où, selon les informations de presse, il a discuté avec le Commandement de la Force des Nations Unies la "stratégie" à appliquer en vue d'écraser le mouvement de libération nationale au Congo. Il s'agit en fait de plans visant à étendre l'intervention.

Le Gouvernement soviétique juge indispensable de souligner à cet égard que ce n'est pas la première fois que M. D. Hammarskjöld fausse, de propos délibéré, les buts et les fonctions de l'appareil d'exécution et de forces de l'ONU, que plusieurs Etats ont envoyées au Congo en vertu d'une décision prise le 14 juillet 1960 par le Conseil de sécurité sur la demande du Gouvernement congolais. Dans une déclaration du 7 décembre 1960, distribuée aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Hammarskjöld indique ce qui suit : "L'objectif (de l'envoi de troupes de l'ONU au Congo) était de protéger les vies humaines et les biens au Congo, menacés après l'effondrement du système national de sécurité, de façon à faire disparaître les raisons invoquées à l'appui de l'intervention militaire belge".

Il ressort de cette déclaration de M. Hammarskjöld que les troupes de l'ONU auraient été envoyées au Congo pour remplacer l'intervention armée de la Belgique par celle des troupes de l'ONU pour protéger la vie et les biens des Belges et autres blancs qui se trouvent au Congo, alors que l'on sait bien que M. Hammarskjöld ne s'est jamais soucié de protéger la vie et les biens des citoyens congolais et qu'il a en fait facilité l'arrestation du Premier Ministre et de personnalités du Parlement congolais.

Le Gouvernement soviétique déclare qu'il ne peut accepter l'interprétation que M. Hammarskjöld donne à la décision du Conseil de sécurité. Comme on le sait, cette décision visait à mettre fin à l'agression impérialiste contre le Congo. La politique suivie par M. Hammarskjöld constitue en fait une tentative de garantir l'extra-territorialité aux colonialistes belges et autres qui se trouvent au Congo. N'est-il pas révoltant de voir qu'au moment où l'autorité du gouvernement légitime se consolide à Stanleyville, le Commandement des forces de l'ONU se met à compter combien d'Européens vivent à Stanleyville et dans l'ensemble de la Province orientale et quels renforts il faut y envoyer pour défendre leurs intérêts matériels?

Et l'on agit ainsi sous l'emblème de l'ONU, qui, à l'Assemblée générale, a catégoriquement exigé la suppression du colonialisme sous toutes ses formes et ses manifestations.

Au mépris flagrant de la décision de l'Assemblée, les colonialistes et leurs hommes de main du genre Hammarskjöld croient possible, passant toutes les bornes, de mener au Congo une politique fondée sur la discrimination raciale. Si un habitant du Congo est noir, on n'attachera aucune importance à ses droits et à ses revendications, fût-il premier ministre ou député élu au Parlement par le peuple. Mais, s'il est blanc, il faudra le défendre à tout prix et pour cela on dépensera l'argent de l'ONU, on organisera des expéditions punitives ou de protection, même si ce blanc est l'agresseur le plus vil et le plus impudent, même si c'est un bandit colonialiste. Si la politique de M. Hammarskjöld et du Commandement de la Force des Nations Unies au Congo n'est pas une manifestation du colonialisme, d'ailleurs particulièrement primitif et répugnant, on se demande ce qu'elle peut bien être.

Le Gouvernement soviétique estime qu'il est possible et nécessaire d'établir des relations amicales entre Blancs et Noirs en Afrique sur la base de l'égalité des droits et du respect de la souveraineté des Etats africains. L'on ne saurait faire la moindre exception pour les pays indépendants d'Afrique en ce qui concerne les droits dont jouissent tous les Etats. Cela est valable également pour le Congo et le Sénégal, la Nigéria et l'Union sud-africaine, la Rhodésie et le Kenya. Il faut établir entre les habitants de l'Afrique, conformément aux principes de l'ONU, des relations fondées sur des droits véritablement égaux, sans aucune discrimination à l'encontre des Noirs et des gens de couleur. C'est là le seul moyen de jeter un pont qui réunisse les deux groupes numériquement inégaux qui habitent les pays d'Afrique.

La voie sur laquelle M. Hammarskjöld et ses maîtres cherchent à pousser l'Organisation des Nations Unies est la voie funeste du colonialisme. La seule perspective qu'elle ouvre est celle d'entretenir les dissensions, l'hostilité et la haine entre les races, les peuples et les tribus. Si M. Hammarskjöld éprouve des inquiétudes quant au sort et aux biens des quelques colons blancs au Congo, dont il se sent plus proche, ne serait-il pas préférable et moins coûteux d'utiliser la Force des Nations Unies pour évacuer d'un coup tous ces colons du

territoire du Congo pour n'y laisser, avec leur consentement, que ceux qui se montrent disposés à collaborer honnêtement avec les Congolais à l'édification d'un Etat congolais indépendant, à obéir aux lois et directives des autorités de la République du Congo, et à aider le peuple congolais à se débarrasser des pénibles séquelles du joug colonialiste! Il ne fait pas de doute qu'il existe parmi les blancs un grand nombre d'amis honnêtes et sincères du peuple congolais, et ce dans tous les pays, y compris en Belgique, comme le montre clairement, entre autres choses, la grève générale actuelle, qui est dirigée contre ces mêmes gros monopoles qui vivent aux crochets du peuple congolais.

Les peuples d'Afrique commencent à comprendre de plus en plus nettement, par leur propre expérience, qu'ils ne peuvent plus compter sur l'appareil exécutif actuel de l'ONU pour défendre l'indépendance et les droits souverains de la République du Congo, et des autres pays d'Afrique, et que seules les forces unies des pays indépendants d'Afrique et de leurs innombrables amis dans le monde entier leur permettront d'assurer leurs droits légitimes et de sauvegarder leurs intérêts.

La conférence des chefs des Etats indépendants d'Afrique, qui vient de s'achever à Casablanca, est un événement important dans la lutte menée pour libérer l'Afrique des fers et des chaînes du colonialisme. La "Charte de Casablanca", adoptée par la conférence, exprime la volonté de plus en plus ferme qu'ont les peuples africains de renforcer leur cohésion et d'intensifier la lutte contre les formes anciennes et nouvelles du colonialisme, contre la politique impérialiste qui consiste à diviser et à opposer les pays, les peuples et les tribus d'Afrique les uns aux autres, contre la création de mouvements séparatistes et de gouvernements fantoches, et contre le renforcement de la domination coloniale sous ses nouvelles formes dans les domaines économique, militaire et politique.

Le Gouvernement soviétique appuie sans réserve la résolution adoptée à la Conférence de Casablanca sur la situation au Congo, et qui exige avant tout que les bandes de mercenaires de Mobutu soient désarmées et dissoutes sans retard, que le Premier Ministre P. Lumumba et les autres membres détenus du Parlement et du Gouvernement du Congo soient mis en liberté, que le Parlement soit convoqué, que soient transférés au Gouvernement légitime tous les aérodromes civils et militaires, ainsi que les stations de radiodiffusion et autres installations, et que d'autres mesures soient prises en vue de mettre un terme à l'agression colonialiste au Congo.

Le Gouvernement soviétique appuie l'opinion des chefs des Etats indépendants d'Afrique quant à la nécessité d'adopter les mesures les plus urgentes pour aider la République indépendante du Congo. L'efficacité de ces mesures dépend essentiellement de l'unité de vues et de la fermeté des Etats africains, ainsi que des efforts concertés de tous les pays pacifiques d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine. Plus on agira vite et énergiquement pour donner au Gouvernement légitime de la République du Congo toute l'aide morale et tout le soutien matériel dans sa lutte pour l'indépendance politique et pour la souveraineté du pays, plus on trouvera rapidement une solution équitable à la question congolaise et plus vite on éteindra le foyer de guerre qui s'est allumé dans cette région d'Afrique. En outre, il faut tirer les conclusions qui s'imposent d'un fait inadmissible, l'utilisation à des fins agressives du Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

Le Gouvernement soviétique juge indispensable :

1. De retirer à la Belgique tous droits et pouvoirs concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, et d'accorder immédiatement l'indépendance à ce Territoire, comme le réclame depuis longtemps avec insistance la population de ce pays.
2. D'exiger du Gouvernement belge qu'il exécute sans plus tarder les décisions prises antérieurement par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies au sujet du Congo et qu'il retire immédiatement ses forces armées ainsi que le personnel civil belge qui se trouvent sur le territoire de la République du Congo.
3. D'adopter dans le cadre de l'ONU les mesures indispensables pour normaliser la situation dans la République du Congo conformément aux recommandations adoptées à Casablanca, au sujet de la question congolaise, par la Conférence des chefs des Etats indépendants d'Afrique.

Le Gouvernement soviétique juge indispensable d'étudier sans tarder ces questions, qui intéressent directement le maintien de la paix et de la sécurité, au Conseil de sécurité, et, s'il y a lieu, à une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Gouvernement soviétique estime que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir d'aider sans retard le peuple du Congo dans sa juste lutte pour la liberté et l'indépendance nationales.